



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 74413

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au tourisme sur l'année 2002 de l'écotourisme. La France étant la première destination touristique mondiale et un modèle en matière de tourisme, il lui demande quelle va être la position de la France durant cette année 2002 concernant l'écotourisme.

Texte de la réponse

L'Organisation des Nations Unies a déclaré 2002 « année internationale de l'écotourisme » (AIE), ainsi qu'« année internationale des montagnes ». L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) se sont vu confier la coordination internationale de l'AIE. La finalité de cet événement est de développer l'écotourisme à travers le monde en diffusant les savoir-faire et les expériences, dans un esprit de solidarité internationale. La France prend une part active à l'AIE, en tant que première destination touristique mondiale, ayant impulsé de nombreux modèles en la matière. Un groupe de travail interministériel, réuni par le secrétariat d'Etat au tourisme, a été mis en place le 25 juin 2001, en vue de proposer la stratégie de la France en matière d'écotourisme. Les travaux de ce groupe se sont centrés autour de deux axes principaux : définir l'écotourisme pour la France en métropole et outre-mer ; caractériser l'expérience française et diffuser les bonnes pratiques en matière d'écotourisme. Aussi l'Agence française de l'ingénierie touristique (AFIT) a été chargée par les ministères chargés du tourisme et de l'aménagement du territoire et de l'environnement d'élaborer un document destiné à promouvoir les savoir-faire français à l'étranger. Ce document, intitulé « Ecotourisme, expériences françaises », est sur le point d'être publié. Par ailleurs, à l'initiative du secrétariat d'Etat au tourisme, un groupe de professionnels de l'écotourisme (tours-opérateurs, aménageurs, hébergeurs) souhaite proposer une charte de bonnes pratiques des professionnels de l'écotourisme. A cet effet, une déclaration d'intention a été présentée lors du Salon mondial du tourisme de Paris, le 15 mars 2002. Ces deux initiatives constitueront la majeure partie de la contribution de la France lors du sommet mondial de l'écotourisme, point d'orgue de cette AIE, qui se déroulera du 19 au 22 mai 2002 à Québec. Enfin, une initiative plus globale du secrétariat d'Etat au tourisme a permis de réunir autour des thèmes « tourisme, éthique et mondialisation » une large représentation internationale d'acteurs du tourisme lors de rencontres qui se sont tenues le 14 mars 2002 à Paris. Au cours de ces rencontres, les participants ont pu préciser les enjeux de la promotion d'un développement touristique maîtrisé, issu d'une logique de coopération et de solidarité internationale, s'inspirant des objectifs de l'AIE et de la perspective du sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable en septembre 2002.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74413

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme
Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1648

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2436